

Amendements au thème 4 + motion

1-5-1 Ajouter, à la fin du paragraphe :

Par cette loi, N.Sarkozy cherche à montrer sa volonté de favoriser le « dialogue social » en s'appuyant sur les grosses confédérations, et attend en retour une forme de « responsabilisation » de leurs directions par rapport à ses principales réformes régressives.

Demande suppression de cet amendement : 5P 18C 3A 3NPPV

1-6-14 à 1-6-18 Supprimer et remplacer par :

La FSU a la volonté de contribuer à une unification du mouvement syndical en renforçant un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Par ce rassemblement, il s'agit de contribuer, avec d'autres organisations partageant ce même objectif, à la construction d'un nouveau syndicalisme, d'un nouvel outil syndical utile pour les salariés, dans lequel elle ferait vivre ses orientations et ses pratiques. C'est le contraire d'une « entrée » dans une organisation ou d'une « fusion/absorption » par celle-ci. La FSU propose d'en débattre largement, et plus particulièrement avec la CGT et Solidaires avec qui elle travaille régulièrement sur des orientations convergentes dans la Fonction publique.

Elle portera publiquement cette proposition au sortir de son congrès.

Il s'agit d'avancer pas à pas avec cet objectif en associant toujours les syndiqués et, dans la mesure du possible, les salariés.

Dans un premier temps, il faudra chercher à multiplier sur des champs d'interventions partagées la réflexion et les prises de positions communes qui soient aussi des leviers pour la mobilisation des salariés. Les premières initiatives prises en bilatérales, avec CGT d'un côté et Solidaires de l'autre, demandent à être poursuivies, systématisées et élargies avec une volonté de rassemblement dans l'esprit des prises de positions communes récentes dans la Fonction publique.

Ces formes de travail et d'apparitions communes peuvent préfigurer des formes de rapprochements plus avancés dans le futur qui iraient en se renforçant. Il s'agit de créer à terme une organisation d'un nouveau type sur la base d'orientations communes – approuvées à chaque étape par les syndiqués- à vocation majoritaire permettant ainsi des rassemblements plus larges. Cette démarche devra intégrer ce que la « culture FSU » a apporté au syndicalisme depuis sa création : existence des courants de pensée, fonctionnement démocratique, ancrage des syndicats sur les métiers de leurs adhérents.

2-1-6 L'alourdissement des représentations institutionnelles (nouvelle organisation de l'état, multiplication des lieux de concertation et de négociation) va entraîner de nouveaux besoins en terme militants. La FSU doit revendiquer les moyens correspondants en décharges de service afin que les efforts nouveaux ne se fassent pas au détriment de l'action revendicative.

2-4-14 Supprimer et remplacer par :

La FSU 92 demande l'application des mandats de Marseille.

2-4-19 Ajouter, à la fin du paragraphe :

La FSU doit mettre en place un mécanisme de péréquation fédérale entre les régions afin de faire jouer la solidarité.

2-4-24 Les CFR vont devoir jouer un rôle de plus en plus important (liaison avec les sections de préfecture par exemple). Il est nécessaire qu'elles fonctionnent régulièrement, en respectant les principes fédéraux.

2-4-28 Commencer le paragraphe par :

Le secteur Femmes est reconnu comme un secteur à part entière, il se réunit tous les deux mois, organise des stages syndicaux et intersyndicaux de formation, représente la FSU dans divers collectifs tels le Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF), La Marche Mondiale des Femmes (MMF), le FSE ... Mais il semble avoir beaucoup de difficultés à diffuser dans les SN, courants de pensée et SD.

Demande de suppression « courants de pensée » : 5P 17C 4A 2NPPV

Maintenir le texte , puis le terminer par :

L'inefficience de l'observatoire renvoie avant tout à une faible conscience collective des problèmes qui subsistent sur le terrain de l'égalité des sexes, et donc à un manque de volonté sur la question, tant au niveau des SD que dans les structures nationales. Il faut plus que jamais faire de la féminisation du fonctionnement et des instances de la fédération une question centrale de nos préoccupations, donc une question prise en charge collectivement.

2-4-29 Supprimer et remplacer par :

Les mesures « incitatives » sont restées pour l'essentiel à l'état de recommandations, dont la mise en oeuvre est laissée à la bonne volonté de chacune. Cela n'a manifestement permis aucune amélioration quant à la présence des femmes dans les instances et la vie de la fédération, au contraire, la situation s'est plutôt dégradée depuis la fondation de la FSU..Une réflexion spécifique doit être menée dans toutes les instances pour mettre en place rapidement un fonctionnement permettant un meilleur

investissement des femmes dans l'activité syndicale afin d'aboutir au plus vite à une représentation équilibrée à tous les niveaux de responsabilité.

Amendement EE mesures contraignantes : 7P 16C 3A ONPPV

Amendement PRSI Non adhésion à la CES : 4P 15C 5A 2 NPPV

Motion état du syndicalisme

Face aux politiques libérales qui démantèlent les Services Publics et la Fonction Publique, accroissent les inégalités, précarisent l'emploi, remettent en cause les droits sociaux, la protection sociale, les retraites..., le mouvement syndical a une lourde responsabilité.

Affaibli par ses divisions, il s'est montré jusqu'ici incapable de construire dans la durée et aux niveaux nécessaires les mobilisations et les mouvements sociaux pour mettre ces politiques en échec, et de proposer des alternatives crédibles. Pourtant, par millions, les salariés ont exprimé en janvier et mars 2009 leurs attentes et leurs espoirs dans le syndicalisme. L'aspiration à l'unité s'exprime dans tous les conflits sociaux. La nécessité de construire une riposte à la politique gouvernementale est de plus en plus forte.

Cette attente pose en termes nouveaux la question de l'avenir du syndicalisme.

La désormais question lourde de la représentativité syndicale, les alliances, rapprochements qui en résultent et les recompositions qui se profilent, rendent les réponses encore plus urgentes.

La FSU 92, fidèle à l'objectif d'unification, à terme, du mouvement syndical qui a été, dès la création de la FSU un des ses objectifs, considère qu'elle ne peut ni créer une énième confédération, ni en rester sur la position de l'autonomie où elle risque l'asphyxie à court terme, ni rejoindre une confédération existante.

Elle doit passer à une étape de propositions en direction d'autres organisations.

Pour la FSU 92, il s'agit aujourd'hui de renforcer la syndicalisation dans notre pays, afin de mieux défendre les intérêts de tous et peser sur les différents enjeux, oeuvrer à la construction d'un syndicalisme à vocation majoritaire, de lutte et de transformation sociale.

Pour cela, la FSU 92 considère que la Fédération doit développer un travail unitaire régulier avec d'autres organisations syndicales, dans le respect réciproque de leurs spécificités, et en premier lieu avec la CGT et Solidaires, organisations avec lesquels des initiatives ont déjà eu lieu au plan national, avec lesquelles la FSU travaille régulièrement sur des orientations convergentes dans la Fonction publique, comme dans les départements.

Ce travail pourrait déboucher rapidement sur une structuration pérenne.

Le processus devra être celui d'un rapprochement progressif par le travail en commun et non un ralliement ou une fusion/absorption. Il s'agit de créer à terme une organisation d'un nouveau type, sur la base d'orientations communes (approuvées à chaque étape par les syndiqués) à vocation majoritaire, permettant ainsi des rassemblements plus larges.

Cette démarche devra intégrer ce que la « culture FSU » a apporté au syndicalisme depuis sa création : existence des courants de pensées, fonctionnement démocratique, ancrage des syndicats sur les métiers de leurs adhérents.

Vote du texte avec amendements intégrés + motion Etat du syndicalisme: 22P 1C 3A ONPPV

Texte adopté avec 88%